REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la

présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents: CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, HERIN Christophe, MANEN Cyril, PENNE Stéphane,

SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absente: SEGAS Sophie.

Absents excusés: DON Daniel, DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Adrien.

Ayant donné procuration : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, JACQUET Julie à SEBI Carine, MAUREL Jean-Claude à

CASAGRANDE Hervé.

Secrétaire de séance : COMMENGE Hélène

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte la modification d'intitulé de la délibération n° 2018/046, par « Prise d'arrêté municipal

pour transfert de compétence ».

2018/040 - Délibération : réseaux SCOPELEC

Monsieur le Maire informe les Elus que la commune est saisie par la société SCOPELEC mandatée par ORANGE qui souhaite

installer une armoire type NRA ORANGE en vue d'améliorer le haut débit sur la commune. L'emplacement proposé se situe sur

les parcelles communales référencées AC 98 & 99 (secteur Aiguelèze-intersection camping). La SCOPELEC sollicite

l'autorisation d'implanter cet équipement sur un terrain communal. Une convention sera passée entre ORANGE et la commune de

Rivières.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

2018/041 - Délibération : présentation en non-valeur « cantine »

La Trésorerie de Gaillac présente à la commune des situations d'impayés de facture de cantine pour une seule famille pour l'année

2016, représentant un montant de 40,00€. Il est demandé à la commune de prendre en compte cette somme sur l'article comptable

6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

2018/042 - Délibération: présentation en non-valeur « assainissement »

La Trésorerie de Gaillac présente à la commune des situations d'impayés de facture d'assainissement, regroupant les années 2015 et 2016, représentant un montant de 100,00€. Il est demandé à la commune de prendre en compte cette somme sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

2018/043 - Délibération : décision modificative « assainissement »

La Trésorerie procède à un travail sur les actifs. La décision modificative et les écritures à comptabiliser suivantes sont demandées par le Trésorier :

Dépenses de fonctionnement : compte 6811-042 = + **821,00€**

Compte 023 = - **821,00€**

Recettes d'investissement : compte 2812-040 = +257,00€

Compte 2813-040 : + 261,00€Compte 28158-040 = + 54,00€Compte 2818-040 = + 249,00€Compte 021 = - 821,00€

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

2018/044 – Délibération : autonomie financière des budgets M4 (budget annexe assainissement)

A la demande de la Trésorerie, il convient de régulariser les budgets SPIC en gestion directe qui sont encore gérés avec un compte de liaison 451, alors qu'ils devraient avoir une autonomie financière. Le cas se pose pour le budget annexe « assainissement », c'est pourquoi en vertu de l'article L2221-4 du CGCT, il est décidé l'abandon du compte de gestion 451, au 1^{er} janvier 2019.

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

2018/045 - Délibération : indemnité du Trésorier

Comme chaque année, les élus ont la possibilité de verser au comptable du Trésor Public une indemnité de conseil faisant partie de ses fonctions de receveur des communes. Pour l'exercice 2018, cette indemnité s'élève à 483,56€ brut, soit 445,57€ net. Ouï l'exposé du Maire, les Elus sont invités à se prononcer.

Pour: 9
Contre: 2
Abstention: 0

2018/046 – Délibération : prise d'arrêté municipal listant les Points d'Eau Incendie (PEI)

Conformément aux dispositions de l'article R2225-3 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet du Tarn a approuvé par arrêté du 10 novembre 2016, le règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Dans le cadre de ce règlement, il appartient aux communes de communiquer au plus tard le 10 novembre 2018, un arrêté municipal listant les Points d'Eau Incendie (PEI) relevant du pouvoir de police spéciale DECI.

Pour : 11

Contre: 0

Abstention: 0

2018/047 - Délibération : emprunt CRCA

Monsieur le Maire a reçu une conseillère financière du Crédit Agricole afin de bénéficier d'un emprunt pour faire face aux travaux de la rénovation de la salle. En effet, le montant total des subventions attribuées est inférieur à ce qui avait été demandé.

Vu le budget de la commune de RIVIERES, voté et approuvé par le conseil municipal le 12 avril 2018 et visé par l'autorité administrative le 25 avril 2018.

Après délibération, il est décidé :

<u>Article 1^{er}</u>: La commune de RIVIERES contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt à taux fixe avec « première annuité réduite » ;

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux de rénovation de la salle des fêtes

Montant : 200 000 € (deux cent mille)

Durée de l'amortissement : 15 ans (quinze)

Taux: 1.487 % fixe équivalent

Périodicité : annuelle, échéance constante Frais de dossier : 400 € (quatre cents)

<u>Article 3</u>: La commune de RIVIERES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

<u>Article 4</u>: La commune de RIVIERES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

<u>Article 5</u>: Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

Débat autour de la délibération-cadre « Espace piscine »

Faut-il modifier la délibération-cadre n° 055/2017 du 20 décembre 2017 relative à l'espace piscine ?

En effet, les différents points votés ne permettent qu'une faible faisabilité sur le devenir de cet espace.

Après la réunion publique du vendredi 12 octobre, une nouvelle réflexion se fera sur ce sujet. Les élus sont invités à se pencher sur la question.

Débat autour de la baisse de la redevance assainissement

Il est possible techniquement de rajouter une tranche pour des consommations supérieures à 300m3.

Le sujet sera débattu ultérieurement.

Questions diverses

Pass écolier Sport et Culture

Mesdames Marylis SAINT-JEAN et Carine SEBI étudient la question.

CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)

La commune de Rivières doit récupérer 20 000€ provenant des attributions de compensations.

APE

Bureau démissionnaire remplacé par :

Président : MIGEON Nicolas Secrétaire : DABROWSKY Luc Trésorier : LACOMBE Justine

Réunion publique

La prochaine réunion publique se déroulera le vendredi **12 octobre 2018 à 20h30** à la salle de réunion, selon l'organisation suivante :

Réunion d'information : 1h30 environ
 Réunion d'échange : 30 minutes environ

A cette occasion seront présentés entre autres, quatre projets pour la base de loisirs.

Journée nettoyage

Il est envisagé une journée nettoyage.

Fin de la séance : 19h55

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	ТНЕМЕ				
2018/040	Délibération : réseaux SCOPELEC				
2018/041	Délibération : présentation en non-valeur « cantine »				
2018/042	Délibération : présentation en non-valeur « assainissement »				
2018/043	Délibération : décision modificative « assainissement »				
2018/044	Délibération : autonomie financière des budgets M4 (budget annexe assainissement)				
2018/045	Délibération : indemnité du Trésorier				
2018/046	Délibération : prise d'arrêté municipal listant les PEI				
2018/047	Délibération : emprunt CRCA				

Ainsi fait et délibéré le 9 octobre 2018.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON Absent excusé	Cédric DONNAINT Procuration à Christophe HERIN
Christophe HERIN	Julie JACQUET Procuration à Carine SEBI	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL Procuration à Hervé CASAGRANDE	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT Absent excusé	Marylis SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS Absente	